

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2013/21

**Objet : Avenant à la convention de délégation de service public (régie intéressée) pour la gestion des postes à flots publics de la Baie de St Michel (Chorges)**

L'an deux mille treize, le 19 juillet, à 15h00, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire en mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président. Cette Séance fait suite à la séance du 9 juillet 2013 annulée faute de quorum.

### Séance du 19 juillet 2013

Date de convocation :  
10 juillet 2013

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 7

Suffrages exprimés :  
7 pour  
0 abstention  
0 contre

Auxiliaire Secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

**M. Victor BERENGUEL** (Président), **M. Marc ZANETTO** (Rapporteur du budget), **M. Michel BAUDRY** (conseiller syndical suppléant), **Mme Catherine SAUMONT** (Vice Présidente), **M. Jean Claude FERMIER** (Secrétaire), **Mme Valérie GRECARD** (Conseiller syndical), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller Syndical Suppléant)

Etaient représentés :

Mme Chantal EYMEOD par Michel BAUDRY  
Mme Valérie ROSSI par Daniel BOSQUET

Etaient invités :

Mme Brigitte FOURETS

Etaient excusés :

Mme Chantal EYMEOD, Mme Valérie ROSSI, M. Marc AUDIER, M. Roger DIDIER, M. Richard SIRI, M. Claude FEUTRIER.

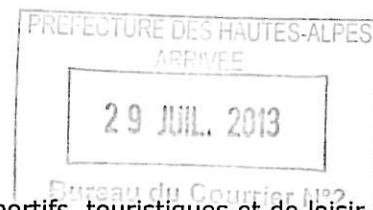
### Exposé des Motifs :

Dans le cadre de la gestion des équipements sportifs, touristiques et de loisir qu'il réalise sur la retenue, le S.M.A.D.E.S.E.P. a souhaité déléguer par régie intéressée la gestion des postes à flots de la baie de St Michel par délibérations du comité syndical n°2012-07 du 17 février 2012. Des travaux programmés d'extension du ponton amènent aujourd'hui à souhaiter légèrement modifier le nombre d'emplacements de cet équipement, en augmentant ainsi sa capacité de 18 places commercialisables (auxquelles s'ajoutent 5 places d'accueil). -

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Les statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. tel que définis par arrêté n°2003-276-1 du 3 octobre 2003 et les compétences matérielles auxquelles ils renvoient ;
- la délégation de service public signée avec la base nautique de plein air pour la gestion des postes à flots du ponton public de la baie st Michel ;



**CONSIDERANT :**

- L'agrandissement programmé du ponton de la Baie st Michel pour la saison estivale 2013, pour 18 places commercialisables et 5 places d'accueil supplémentaires ;
- Les possibilités données par les contrats de régie intéressée que de modifier par délibération du comité syndical, le nombre de places commercialisables soumis à délégation de service public (article 11 - L'exploitation technique, l'hygiène et le gardiennage des ouvrages mis à disposition ; article 25 - Révision) ;
- Que cette augmentation très limitée ne portent pas atteinte à l'équilibre général des contrats, demeurant toujours très en dessous des seuils justifiant une procédure simplifiée pour l'attribution d'une délégation de service public ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 juillet 2013 :**

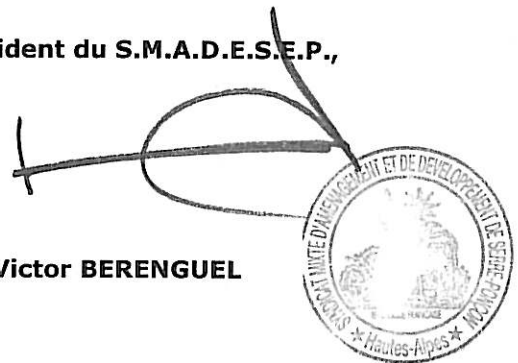
- **DECIDE** dès aujourd'hui, afin de préparer au mieux la saison estivale, de modifier par avenant le contrat de régie intéressée souscrit auprès du Base nautique de plein air, en augmentant de 18 places commercialisables la capacité d'accueil du ponton. Cette décision, formalisée par la modification de l'annexe 6 ci-jointe audit contrat, porterait ainsi à 19 le nombre de postes à flot commercialisables ;
- **AUTORISE** en conséquence le Président à effectuer les démarches nécessaires à ces décisions

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président du S.M.A.D.E.S.E.P.,

Victor BERENGUEL



**Annexe n°6.1 : Description des ouvrages objets de la présente régie intéressée**

**BAIE ST MICHEL**

Ponton flottant ATLANTIC MARINE (longueur : 24m / largeur : 2,50m / charge verticale : 350 kg/m<sup>2</sup> / franc bord : 60cm)

Caractéristiques : châssis en aluminium marin 6005 / flotteur polyéthylène rempli de polystyrène, couleur noir / platelage en caillebotis polypropylène / défense en polyéthylène, couleur ivoire, platine d'ancrage pour chaînes et compensateurs.

- 10 pontets d'amarrage sur un côté du ponton
- 11 bras d'amarrage de 5m + marche d'accès
- 1 marche pied d'embarquement en aluminium
- 100m linéaire de chaîne galvanisée (diamètre 12) + manilles

Ponton flottant ATLANTIC MARINE (longueur : 120m / largeur : 2,50m / charge verticale : 175 kg/m<sup>2</sup> / franc bord : 60cm)

Caractéristiques : châssis en aluminium marin 6005 / flotteur polyéthylène rempli de polystyrène, couleur noir / platelage en caillebotis polypropylène / défense en polyéthylène, couleur ivoire, platine d'ancrage pour chaînes et compensateurs.

- 9 bras d'amarrage de 5m + marche d'accès
- 154 mouillages

NB : une convention entre le S.M.A.D.E.S.E.P. et le la société de transport de passagers « le Serre-Ponçon » doit permettre aux gérants de disposer de la possibilité d'accès au ponton pour les clients et d'amarrage au ponton d'accueil

